



Fiche de poste

TRAVAILLEUR SOCIAL au CCAS

Cadre d'emploi des Assistants Socio-éducatifs, catégorie A, à temps complet

Contrat de 6 mois

Poste à pourvoir au 15 mai 2023

CONTEXTE :

Le Centre Communal d'Action Sociale de Villeneuve sur Lot est un établissement public administratif disposant d'une personnalité juridique, d'un budget et d'un fonctionnement propre.

Il assure différentes missions directement orientées vers la population de la commune : lutte contre les exclusions et l'isolement, aide et accompagnement en faveur des personnes âgées ou en situation de handicap, aux familles en difficultés (études des demandes présentées à la commission des aides facultatives) Le CCAS participe à l'instruction des demandes d'aides sociales pour le compte d'autres organismes et est représenté dans plusieurs instances partenariales.

MISSIONS :

Le travailleur social participe activement à la mise en œuvre des missions et actions portées par le CCAS. Il assure l'évaluation des situations sociales, l'accompagnement social auprès des personnes et intervient dans la coordination de plusieurs dispositifs.

ACTIVITÉS PRINCIPALES :

- Réception du public reçu au CCAS, évaluation de la demande, traitement, orientation, mobilisation des dispositifs liés à l'accès aux droits, à la santé, au logement, à la protection des majeurs vulnérables, à la gestion du budget...
- Interventions au titre du dispositif RSA : accueil et accompagnement social des bénéficiaires orientés par le Conseil Départemental vers le CCAS (personnes seules), élaboration du projet d'orientation et du contrat d'engagement réciproque, co-animation de réunions d'information collective.
- Interventions au titre des aides facultatives du CCAS : évaluation et instruction des demandes, participation à la commission d'attribution.
- Évaluation des informations préoccupantes transmises au CCAS, signalements et demandes de mesures de protection.
- Entretiens en vue des demandes d'élection de domicile : évaluation de la demande dans le cadre de la procédure prévue, information sur les droits...
- Enquêtes instruction à domicile : évaluation des conditions d'instruction à domicile dans le cadre de la procédure prévue.
- Interventions au titre de la lutte contre l'habitat indigne et la prévention des expulsions : participation au dispositif de lutte contre l'habitat indigne, évaluation et accompagnement des situations, participation à la CCAPEX...
- Participation aux différentes réunions et instances de coordination, élaboration de fiches de procédures pour la mise en application des dispositifs.
- Mobilisation dans le cadre du registre des personnes vulnérables.
- Participation aux différentes manifestations organisées par le CCAS.

CONDITIONS D'EXERCICE :

- 35 H hebdomadaires du lundi au vendredi. Horaires réguliers avec amplitude variable selon les besoins du service et les urgences à traiter.
- Déplacements fréquents sur le territoire communal.
- Véhicule de service à disposition.
- Prime «segur »

APTITUDES :

- Sens du service public
- Respect des obligations liées au secret professionnel et à l'information partagée
- Autonomie dans l'organisation du travail et les modalités d'interventions (permanences, rendez-vous, visites à domicile...), capacités à gérer les priorités et à en rendre compte.
- Intérêt à intervenir auprès d'un public âgé, parfois en perte d'autonomie, et en difficulté sociale.
- Qualité d'écoute, d'évaluation.
- Capacité d'analyse, de synthèse, de rédaction.
- Rigueur et respect des procédures internes dans l'accomplissement des missions.

EXIGENCES REQUISES :

- Diplôme d'État d'Assistant de Service Social, Conseiller en Économie Sociale et Familiale
- Connaissance des dispositifs réglementaires et d'aide en matière d'action sociale
- Maîtrise des outils informatiques et de communication
- Connaissance des règles de la fonction publique territoriale
- Mobilité (permis de conduire)

RELATIONS :

- Relations fonctionnelles avec l'ensemble des agents du CCAS
- Relations avec les élus et notamment le Vice-Président du CCAS dans le cadre des commissions d'attribution des aides facultatives
- Relations avec les partenaires institutionnels et associations présentes sur le territoire
- Participation aux instances partenariales

REMUNERATIONS

Traitement indiciaire + régime indemnitaire (= 27k€ brut annuel)

Candidature à adresser par courrier ou mail avant le 23 MARS 2023 :

Candidatures.mairie@mairie-villeneuveurlot.fr

Contact / Didier Laprie, Directeur du CCAS – 05 53 41 53 47